

## Sports collectifs de haut niveau - Versement du deuxième acompte sur la subvention de la saison sportive 2005/2006

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Les Contrats de Développement Sportif adoptés par le Conseil du 7 juillet et les avenants annuels adoptés par une délibération précédente de ce Conseil définissent les conditions de versement de la subvention retenue par la Ville au titre de la saison 2005/2006.

Après l'avance effectuée en juillet à la signature des CDS, il est prévu que le 2<sup>ème</sup> versement s'effectue en novembre après validation par le Comité Local de Gestion de la situation financière du club suite à l'examen des documents financiers présentant le bilan définitif au 30 juin et la situation financière du club au 30 septembre.

Le Conseil Municipal est invité à effectuer, après validation des documents par le Comité Local de Gestion, le versement des subventions suivantes :

BRC Association	45 000 €
BBCD	87 500 €
ESB F	58 000 €
ESB M	25 000 €

Ces montants sont conformes aux décisions arrêtées par année sportive par le Conseil Municipal du 7 juillet et s'inscrivent dans l'enveloppe globale de 1 300 K€ définie pour le soutien net annuel aux quatre clubs dans le cadre des Contrats de Développement Sportif.

La dépense totale, soit 215 500 €, sera prélevée sur les crédits de la Direction des Sports inscrits au chapitre 65.40/6574.4824 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 178 000 € en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022 du budget primitif 2005.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

**«M. LE MAIRE :** Vous avez bien compris que ce n'est pas une somme supplémentaire mais il y a un décalage entre année civile et année sportive. Il convient donc de réajuster les choses. J'ai même une note qui me dit que compte tenu d'un certain nombre de changements au niveau des clubs, in fine en année pleine ça nous coûterait moins cher.

**M. Patrick BONTEMPS :** On a le souci aussi de faire des économies et nous avons effectivement, sur notre enveloppe budgétaire, réussi à dégager une certaine somme que nous rendons à la collectivité, nous ne dépensons pas toujours tout à la Direction des Sports !

**M. LE MAIRE :** Ce que tu veux dire et qu'il faut écouter, surtout un certain nombre d'entre nous, c'est que, quand vous avez besoin, vous demandez, mais quand vous pouvez rendre, vous rendez.

**M. Patrick BONTEMPS :** Absolument !

**Mme Martine BULTOT :** Ayant la procuration de Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, je m'abstiendrai sur cette question puisqu'il s'agit d'un acompte qui entérine les augmentations de subventions que nous avons votées au conseil municipal de juillet et comme elle s'était abstenue à ce moment-là, je m'abstiens pour elle.

**M. LE MAIRE :** Mais toi tu votes pour ?

**Mme Martine BULTOT :** Je vote pour.

**M. LE MAIRE :** D'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide de statuer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*